

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 septembre 2012

CRÉATION DES EMPLOIS D'AVENIR - (N° 148)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 142

présenté par
M. Germain

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 45, substituer au mot :

« prévue »,

le mot :

« prévues ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Correction d'une erreur matérielle.